



9 Septembre 2011

Pollution au mercure le long du Grossgrundkanal

(IVS).- Des investigations effectuées dans le cadre de la construction de l'autoroute A9 ont mis en évidence la pollution par du mercure de divers sols dans la plaine du Rhône entre Viège et Nidergesteln. Cette pollution trouve son origine dans l'épandage, à partir des années 1930, de boues et sédiments contaminés du Grossgrundkanal. Les sols pollués situés sur le futur tracé de l'A9 seront assainis lors des travaux de construction de l'autoroute. Les autres surfaces potentiellement polluées sont actuellement investiguées et seront assainies en cas de nécessité.

Dans le cadre du suivi environnemental du chantier de l'autoroute A9, des analyses de contrôle des sols ont été effectuées en 2010 et 2011 sur le tracé de la future autoroute ainsi que sur les futures surfaces de compensations écologiques entre Viège et Steg. Les résultats ayant mis en évidence à plusieurs reprises du mercure, les investigations ont été intensifiées et ont confirmé une pollution par du mercure, en particulier pour les sols situés le long du Grossgrundkanal.

Un héritage du passé

Le Service de la Protection de l'Environnement (SPE) a dès lors mandaté une investigation dite « historique » selon l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Cette étude a mis en évidence le fait que le Grossgrundkanal avait été pollué entre les années 1930 et le milieu des années 1970 par des rejets d'eaux industrielles chargées en mercure et provenant de la Lonza AG. Le mercure s'est ainsi accumulé dans les boues et les sédiments du canal. Les pertes de mercure ont été drastiquement réduites à partir de 1976, suite à des modifications du processus de production et à la mise en service de la station d'épuration de la Lonza AG.

Depuis les années 1930 jusqu'au début des années 1990, les boues et sédiments provenant de l'entretien du Grossgrundkanal ont été épandus sur les terres agricoles attenantes ou ponctuellement utilisés pour des remblais dans la région. Comme les matériaux du canal contenaient du mercure, les surfaces sur lesquelles ces matériaux ont été épandus sont encore polluées aujourd'hui. En 1988 et 1991, le SPE est intervenu, afin que ces matériaux de curage ne soient plus épandus, mais stockés dans des décharges.

Sur la base de l'investigation historique, les surfaces potentiellement polluées au mercure ont été identifiées. Celles-ci se situent principalement le long du Grossgrundkanal, mais également localement dans des remblais plus éloignés du canal.



Suite des investigations et assainissement

Les sols pollués se trouvant sur le tracé de l'autoroute ont déjà été investigués de manière détaillée. Pour ces sols, les objectifs d'assainissement ont été définis en accord avec l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV). Ils seront assainis dans le cadre de la construction de l'autoroute.

En parallèle, le SPE mènera, en collaboration avec la Lonza AG, des investigations sur le Grossgrundkanal, ainsi que sur les surfaces considérées comme potentiellement polluées. Dans ce cadre, il sera examiné dans quelle mesure ces surfaces sont effectivement contaminées et, le cas échéant, quelle est l'ampleur de la pollution. De plus, une première évaluation des mesures d'assainissement nécessaires sera réalisée.

Mesures de précaution

Il est aujourd'hui établi que les sédiments et les poissons du Grossgrundkanal sont pollués par du mercure (voire le communiqué de presse du 15 juillet 2011). Dès lors, l'eau du Grossgrundkanal ne devrait pas être utilisée ni pour l'abreuvement ni pour l'irrigation afin d'éviter que des sédiments pollués soient remobilisés en pompant l'eau. En cas d'excavation de matériaux du Grossgrundkanal, ceux-ci devront être analysés et éliminés selon une filière appropriée.

Il est également établi que les berges et les pistes d'entretien du Grossgrundkanal sont fortement polluées par du mercure. C'est pourquoi ces surfaces ne doivent pas être pâturées.

Pour prévenir toute nouvelle pollution de sols, les travaux d'excavation dans la plaine sur la rive gauche du Rhône entre Viège et Niedergesteln doivent être soumis à l'approbation préalable du SPE. Le SPE examinera si une pollution est possible et effectuera au besoin des analyses des matériaux. De cette manière, il sera possible d'éviter que des matériaux pollués ne soient utilisés sur des sols non pollués.

Informations sur les nouveaux résultats

Le SPE informera des nouveaux résultats dès que ceux-ci seront connus.

Informations générales à propos du mercure

Le mercure est un métal lourd, liquide à température ambiante. Son utilisation est sévèrement réglementée, voire interdite. Le mercure a longtemps été utilisé dans les thermomètres et les amalgames dentaires. Lonza AG a utilisé de grandes quantités de mercure comme catalyseur lors de la production de substances telles que l'acétaldéhyde, le chlorure de vinyle et le chlore gazeux.

Les principales voies d'exposition de la population au mercure sont la consommation de poisson et les amalgames dentaires. L'OMS estime qu'une personne peut ingérer 0.1 mg de méthylmercure et près de 0.3 mg de mercure total par semaine, sans mettre sa santé en danger (source : factsheet de l'OFSP de novembre 2009).

Personne de contact:
Cédric Arnold, chef du Service de protection de l'environnement (027 606 31 55)